



Interbank Burundi

Faire preuve de force et de résilience
pour générer une croissance rentable

Rapport Annuel 2019



Interbank Burundi

Mieux qu'une banque

SOMMAIRE

MESSAGES AUX PARTENAIRES	4
Le mot du Président du Conseil d'Administration	5
Le respect des engagements, notre leitmotiv	
Le mot du Président du Comité de Direction	6
Une solide performance en 2019	
EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR 5 ANS	8
L'EXCELLENCE PAR LA GOUVERNANCE	9
L'organisation de la gouvernance	10
Conseil d'Administration	10
Comité de Direction	11
Organigramme	12
La bonne gouvernance, fondement de l'efficacité organisationnelle	13
AU CŒUR DU CAPITAL HUMAIN	22
Un personnel talentueux et rigoureux	23
Evolution de l'emploi sur 5 ans	23
RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'INTERBANK	24
Actions sociales	24
RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2019	25
Etats financiers 2019	26
Rapport financier 2019	28
Rapport sur la conformité avec les instructions de la BRB	34
Rapport du commissaire aux comptes	37
Résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2020	38
RESEAU INTERBANK, UNE PROXIMITE RENFORCEE	40
La réussite d'aujourd'hui, l'exigence de demain	41
Cartographie et contacts des Agences et Correspondants	42
Localisations des GAB et TPE	45
LA BANQUE DIGITALE	47
L'IBB Mobile Plus pour bientôt	48

MESSAGES AUX PARTENAIRES

Le respect des engagements, notre leitmotiv

Au terme de l'exercice 2019, l'Interbank Burundi affiche de solides performances et enregistre une croissance satisfaisante, d'autant plus satisfaisante qu'elle intervient dans un environnement toujours peu propice aux affaires.

Ainsi, la Banque augmente son résultat net de 45,6 %, accroît son produit net bancaire de 18,4% et grossit la taille de son bilan de 28,5%. Obtenues dans le contexte d'une économie encore fragile, mais qui se redresse lentement, ces réalisations traduisent une capacité d'adaptation maintenue et une nette amélioration de l'efficacité opérationnelle de nos équipes. Elles confirment la pertinence des choix stratégiques du Plan de Développement 2018-2020 et renforcent la solidité financière de notre Banque, qui, avec des fonds propres bruts passés à 69.535,0 MF, dispose ainsi des moyens nécessaires pour poursuivre son développement.

Mais nous avons d'autres atouts. La densité de nos canaux de distribution, la taille de notre réseau et les efforts maintenus dans l'amélioration de notre réactivité, constituent autant de leviers pour ce développement.

Au service de ces atouts, nous pouvons aussi compter sur un personnel engagé au service de nos clients et sur le précieux apport des membres de notre Conseil d'Administration, dont les contributions aux choix stratégiques de la Banque et au suivi de ses activités s'avèrent des plus décisives.

Nos remerciements les plus vifs vont aux uns et aux autres, en même temps que nous les exhortons à demeurer le fer de lance dans la croissance de notre institution.

Nous pensons plus particulièrement à Monsieur Callixte MUTABAZI, qui, après vingt-six ans de bons et loyaux services, comme Administrateur Délégué, puis comme Administrateur Directeur Général, a fait prévaloir ses droits à la retraite au mois de mars 2019. Qu'il me soit permis ici de saluer, en mon nom et en celui du Conseil d'Administration, un homme intègre et engagé, doublé d'un manager avisé. Nous rendons un profond hommage au dévouement qu'il a mis dans le développement de l'Interbank Burundi.

Nous saluons en même temps l'arrivée de Monsieur Eric JONCKHEERE, banquier d'expérience éprouvée, qui reprend les rênes de l'Interbank Burundi.

Nous tenons aussi à remercier nos actionnaires et nos clients, qui, tous les jours, nous renouvellent leur confiance.

En dépit des défis auxquels la Banque doit encore faire face, auxquels vient s'ajouter l'important challenge que constitue les conséquences économiques mondiales de l'apparition du nouveau coronavirus, COVID-19, nous voudrions assurer les uns et les autres que nous travaillons à mériter cette confiance et que nous sommes déterminés à poursuivre l'expansion de l'Interbank Burundi.

Georges COUCOULIS

Président du Conseil d'Administration

Une solide performance en 2019

Contexte économique

Après une timide reprise en 2018 (taux de croissance de 1,6%), l'activité économique s'est renforcée en 2019, avec un taux croissance annuel du PIB réel de 3,3%, grâce à des facteurs exceptionnels, notamment la hausse des exportations de café, une légère augmentation des investissements publics et une année particulièrement bonne pour la production agricole. En matière d'inflation, la baisse à partir de 2018 (contre 16,1% en 2017) s'est poursuivie en 2019, avec un taux de -3,1% (les prix alimentaires ont baissé de près de 11%). (AfDB : Burundi Economic Outlook, 2020).

Une reprise qui demeure fragile et exposée à de nombreux défis : le déficit budgétaire reste important et est toujours financé par le secteur bancaire et un recours aux avances de la Banque Centrale, la dépréciation de la position extérieure du pays s'est poursuivie et les réserves officielles de change couvrent moins d'un mois d'importations.

Performances 2019

Dans ce contexte économique mitigé, l'Interbank Burundi a, malgré tout, réalisé d'appréciables performances : les prêts et créances sur la clientèle ont augmenté de 12,7%, les ressources et autres dettes envers la clientèle sont en hausse de 32,1%, le coût du risque recule de 51,6%, le résultat d'exploitation enregistre une croissance de 45,1% et le résultat net s'améliore de 45,6%.

A la base de ces réalisations se trouvent, notamment, le formidable travail accompli par les équipes commerciales dans l'ensemble du Réseau, qui a permis la conquête de nouveaux clients, le renforcement du dispositif de maîtrise des risques, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et le monitoring des charges d'exploitation, quatre des piliers de notre Plan de Développement 2018-2020.

La présence de nos commerciaux sur le terrain s'est traduite

Total bilan

488 456 millions BIF

↗ 28,5%



Résultat net

15 225 millions BIF

↗ 45,6%



Rendement net sur fonds propres

31,5%

Produit net bancaire

33 098 millions BIF

↗ 18,4%

Coût du risque



↘ 51,6%

par la fidélisation de nos segments de clientèle et l'élargissement de notre portefeuille crédits. Elle nous a ainsi permis de maintenir notre part de marché « Crédits », alors même que la Banque reste absente des secteurs d'activité prioritaires dans l'allocation des ressources en devises comme le carburant et les engrais, et d'améliorer sensiblement notre part de marché « Dépôts » au sein du secteur bancaire.

Perspectives

En 2020, dans une conjoncture économique qui devrait rester difficile, la Banque visera à répondre encore mieux aux besoins de sa clientèle et à faire valoir ses principaux atouts que sont la qualité et l'étendue de son réseau de distribution, la réactivité face aux sollicitations des clients, particulièrement en matière de crédits, et la nouvelle structure d'animation commerciale mise sur pied en 2018 et complétée en 2019. Nous poursuivrons notre développement stratégique et commercial en intégrant le fonds de commerce acquis en 2019 et en restant à l'affût de nouvelles opportunités de croissance.



Pour 2020, la Banque vise :

Un encadrement renforcé du risque crédit devant se traduire par un coût du risque de crédit en repli de 25% et des recouvrements en hausse de 41% ;

A limiter la croissance des charges générales d'exploitation autour de 10% ;

Un accroissement de l'encours crédits de 15%, assorti d'une part de marché de 14% ;

Le maintien de l'effort de collecte des ressources clientèle, avec des dépôts en hausse de 10% et une part de marché de 25% ;

L'élargissement de la gamme de produits et services, en imaginant de nouvelles activités, y compris non bancaires.

L'enrichissement de l'offre passera, notamment, par l'élargissement de l'offre mobile pour les Particuliers et les Professionnels.

Au niveau du développement commercial, une action volontariste sera engagée envers les jeunes et les professionnels. Le comportement de notre clientèle évolue : elle est de plus en plus exigeante et avertie. Au-delà de la proximité de la banque, la clientèle recherche la qualité des produits et services offerts, la qualité de service, l'écoute, une tarification adaptée, l'accès à l'information et un service après-vente. Il nous faut anticiper ces nouveaux besoins et les chantiers sont d'ores et déjà ouverts. Les agences ouvertes durant ces dernières années continuent de se développer et participeront de façon significative à ces chantiers.

Les grands enjeux qui se dessinent pour 2020 peuvent ainsi être regroupés en deux grandes orientations : renforcer le positionnement actuel de la Banque, maintenir sa rentabilité par l'exploitation au mieux de ses ressources et par la gestion proactive des risques et le strict contrôle des charges.

Ces orientations se retrouvent dans les « Objectifs 2020 » assignés à tous les départements de la Banque au mois de février 2020. A leur service, l'Interbank Burundi dispose de trois principales ressources : son réseau de distribution, l'étendue de son offre et sa nouvelle organisation. En dépit d'un horizon économique loin d'être éclairci en 2019 et d'un contexte sanitaire mondial dégradé par le coronavirus, l'Interbank Burundi compte ainsi relever le défi ; à cet effet, et à l'instar des exercices écoulés, proximité, écoute, responsabilité, exigence et service resteront les clés de cet engagement.

Eric JONCKHEERE

Président du Comité de Direction

Synthèse

5 années de solides performances financières

Exercices (en millions de BIF)	2015	2016	2017	2018	2019
Prêts et créances sur la clientèle					
Crédits de trésorerie	52 088	41 575	37 176	49 478	53 788
Crédits à l'équipement	15 231	23 070	21 489	21 997	29 292
Crédits immobiliers	26 345	22 253	14 328	18 288	14 050
Autres crédits et créances	19 395	7 559	4 609	5 492	8 935
Total	113 059	94 457	77 602	95 255	106 065
Dettes envers la clientèle					
Comptes à vue	129 099	147 885	210 344	260 056	286 474
Comptes d'épargne	7 794	4 653	3 988	3 364	5 129
Dépôts et comptes à terme	25 152	32 673	39 767	40 621	108 713
Autres comptes créditeurs et dettes	17 315	4 386	6 862	6 517	5 129
Total	171 566	189 597	260 961	310 558	405 445
Part de Marché Crédits (secteur financier)	17,4%	14,8%	13,6%	12,3%	10,2%
Part de Marché Dépôts (secteur bancaire)	18%	20%	22%	21%	23,3%
Produit net bancaire	22 477	21 415	21 626	27 951	33 098
Résultat brut d'exploitation	10 591	12 315	14 212	17 361	18 873
Résultat Net	1 478	1 600	2 405	10 453	15 225



**L'EXCELLENCE
PAR LA GOUVERNANCE**

Organisation de la gouvernance

Conseil d'Administration



Georges COUCOULIS

Président du Conseil d'Administration



Bonaventure NICIMPAYE

Vice-président du Conseil d'administration



Eric JONCKHEERE

Administrateur Directeur Général



Bertrand Vidal REBATTU

Membre du Conseil d'Administration



Callixte MUTABAZI

Membre du Conseil d'Administration



Chantal KANYANGE

Membre du Conseil d'Administration



Mathias SINAMENYE

Président du Comité d'Audit



Paul BERGER

Président du Comité de Gestion des Risques



Reginald THIBAUT DE MAISIÈRES

Président du Comité Crédit et ALM



Salvator TOYI

Membre du Conseil d'Administration

Comité de Direction



Eric JONCKHEERE
Administrateur Directeur Général



Aude TOYI
Directrice Générale Adjointe



Alexandre NGARUKO
Directeur Administratif et Financier



Alphani BAZIRO
Directeur Informatique Adjoint



Désiré NIYIGABA
Directeur Banque à distance



Mireille NIRAGIRA
Directrice Commerciale



Salvator NGEZENDORE
Directeur du Réseau



Erica GAHIMBARE
Directrice des Opérations avec l'Étranger



Léandre IRARIHA
Directeur Juridique et Contentieux



Léocadie NDIKUMANA
Directrice Informatique



Magnus NIYONZIMA
Auditeur Principal



Médard NTINDEKURE
Directeur des Risques et Conformité

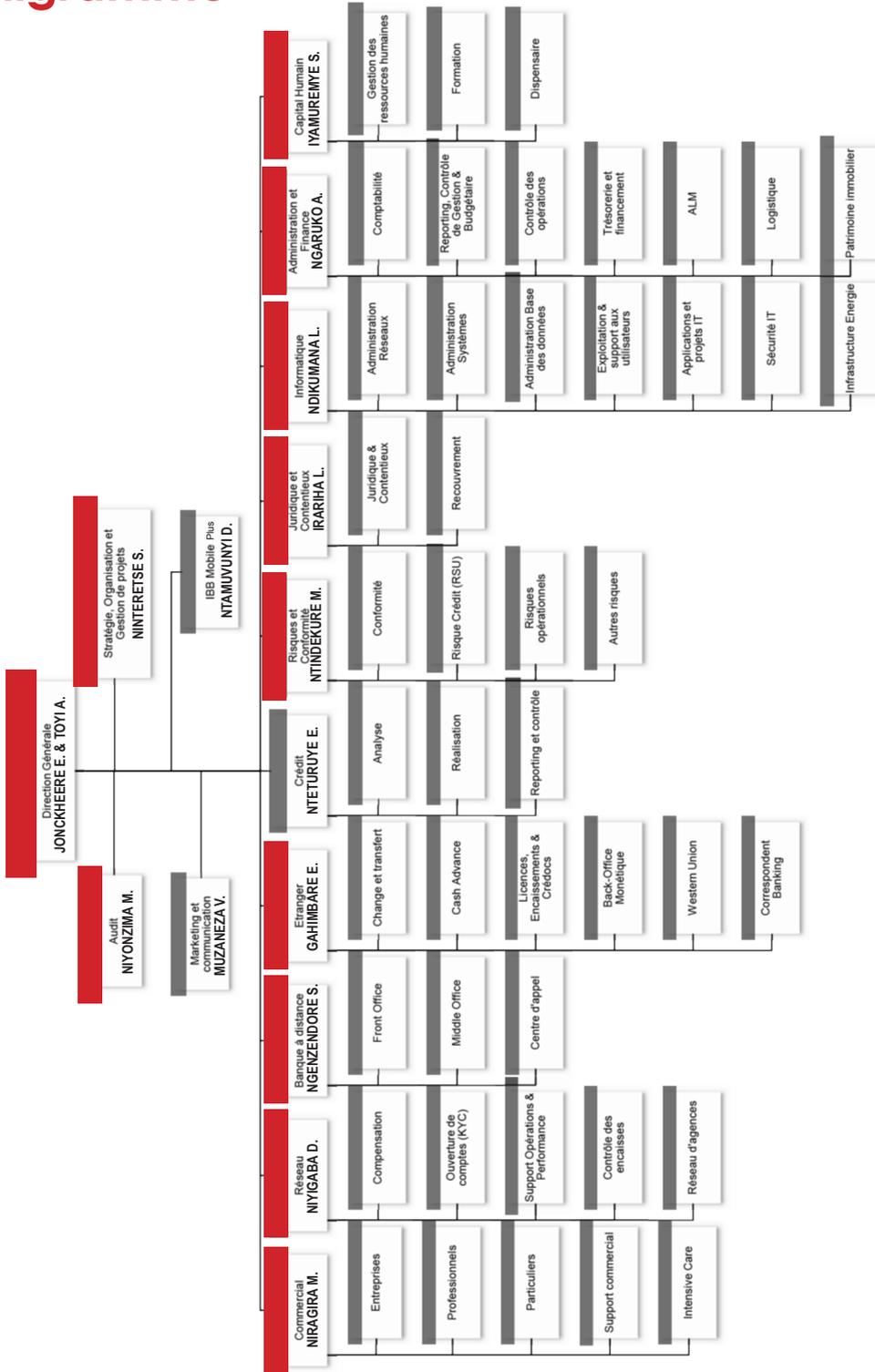


Samson NINTERETSE
Directeur Stratégie, Organisation et Gestion de Projets



Sandrine IYAMUREMYE
Directrice du Capital Humain

Organigramme



Comité de Direction

La bonne gouvernance, fondement de l'efficacité organisationnelle

Interbank Burundi applique des normes strictes de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques et de contrôle interne. Elle valorise la relation clients par la pratique d'une saine politique d'acceptation et le respect d'un code de bonne conduite des affaires. Elle veut être une banque de référence en termes de qualité, de rigueur, de contrôle, de maîtrise des risques et de transparence de sa gestion, à tous les niveaux de son organisation.

Les membres du conseil d'administration et du comité de direction entendent ainsi pérenniser l'image de professionnalisme de la banque tant auprès des autorités bancaires et financières nationales et internationales, que de l'ensemble de la clientèle.

A cet effet :

- La banque adopte une structure claire de gouvernance d'entreprise ;
- Elle se dote d'un conseil d'administration effectif et efficace qui prend des décisions dans l'intérêt social ;
- Tous les administrateurs font preuve d'intégrité et d'engagement ;
- Le conseil d'administration constitue des comités spécialisés ;
- La banque définit une structure claire de gestion ;
- Elle rémunère les administrateurs et le management exécutif de manière équitable et responsable ;
- Elle respecte les droits de tous les actionnaires et encourage leur participation.

Le Conseil d'Administration

Sauf dans les matières que le droit des sociétés ou les statuts réservent aux actionnaires, c'est le Conseil d'Administration qui est responsable en dernier ressort de la direction stratégique de la banque. Dans son processus décisionnel, le Conseil d'administration de l'IBB vise à la pérennité et au succès de ses activités de services financiers. Il estime donc indispensable de privilégier le rendement financier à long terme, tout en restant attentif aux intérêts des clients de la banque, de ses actionnaires et du personnel.

Le Conseil d'Administration veille à ce que l'Interbank Burundi dispose d'un dispositif de gouvernance solide comprenant notamment une organisation claire assurant un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent, des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels la banque est ou pourrait être exposée, d'un dispositif adéquat de contrôle interne, des procédures administratives et comptables saines et des politiques et pratiques de rémunération permettant et favorisant une gestion saine et efficace des risques.

Le Conseil d'Administration est composé de dix membres au plus nommés pour une durée de 4 ans renouvelable :

- le Président,
- le Vice-Président,
- l'Administrateur Directeur Général,
- au moins deux administrateurs non-exécutifs représentant les actionnaires,
- au moins deux administrateurs non-exécutifs indépendants au sens de l'Article 20 de la Circulaire BRB n° 21/2018 du 17/08/2018.

Le Conseil d'Administration est, sans que l'énumération soit exhaustive, compétent dans les domaines suivants :

a) Orientations et opérations stratégiques

Le Conseil d'Administration :

- approuve les orientations stratégiques de la banque, veille à leur mise en œuvre et les revoit au moins une fois par an ; ces orientations intègrent les valeurs et le code de conduite de la banque ainsi que les grands axes de la politique suivie en matière de responsabilité sociale et environnementale, de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation;
- approuve les projets d'opérations stratégiques, notamment d'acquisition ou de cession, susceptibles d'affecter significativement le résultat de la banque, la structure de son bilan ou son profil de risques.
- Lors de chaque Conseil d'administration, il est fait un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil d'administration

b) Etats financiers et communication

Le Conseil d'Administration :

- veille à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et à la qualité de l'information transmise aux actionnaires et au marché;
- approuve le rapport de gestion;
- contrôle le processus de publication et de communication, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées.

c) Gestion des risques

Le Conseil d'Administration :

- approuve la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature et en contrôle la mise en place. A cette fin, il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la banque est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique;
- s'assure notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques, contrôle l'exposition au risque de ses activités et approuve les limites globales de risques;
- s'assure de l'efficacité des mesures correctrices apportées en cas de défaillance.

d) Gouvernance

Le Conseil d'Administration :

- nomme le Président, le Directeur général et, sur proposition de ce dernier, le ou les membres de la Direction Générale ; il fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur général et des autres membres de la Direction Générale;
- définit les missions de la Direction Générale et en assure la surveillance;
- procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises;

- s'assure notamment du respect de la réglementation bancaire en matière de contrôle interne;
- détermine les orientations et contrôle la mise en œuvre par les Dirigeants des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement, notamment la prévention des conflits d'intérêts;
- délibère préalablement sur les modifications des structures de direction de la Société et est informé des principales modifications de son organisation;
- délibère au moins une fois par an, de son fonctionnement et de celui de ses Comités, de la compétence, des aptitudes et de la disponibilité de ses membres;
- examine une fois par an le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux;
- le cas échéant, donne son accord préalable à la révocation du Directeur des risques, après avis du Comité de gestion des risques
- fixe la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, notamment leur rémunération fixe et variable, y inclus les avantages en nature, les attributions de tout instrument de rémunération, ainsi que les avantages postérieurs à l'emploi;

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'Administration a tenu 5 réunions.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil d'Administration, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil d'Administration leurs avis et propositions. Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil.

Ces Comités sont composés de membres du Conseil d'Administration qui n'exercent pas de fonctions de direction au sein de la Société et qui disposent de connaissances adaptées à l'exercice des missions du Comité auquel ils participent.

Les Comités permanents sont au nombre de quatre :

- le Comité d'audit;
- le Comité de gestion des risques;
- le Comité crédit;
- le Comité ALM;

Ces Comités se réunissent autant de fois que nécessaire.

Le Comité d'audit

Le Comité se compose de deux administrateurs non-exécutifs qui présentent les compétences appropriées en finance, comptabilité et audit. Les membres du Comité sont des administrateurs indépendants de la banque au sens de la Circulaire n°21/2018 du 17/08/2018.

e) Rémunération et politique salariale

Le Conseil d'Administration :

- répartit les émoluments des administrateurs;
- arrête les principes de la politique de rémunération applicables dans la Société, notamment en ce qui concerne les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la banque et s'assure que les dispositifs de contrôle interne permettent de vérifier que ces principes sont conformes à la réglementation et sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques;

Le Comité d'audit a pour mission d'assurer le suivi de l'efficacité du système de contrôle interne et de l'audit interne conformément à la circulaire BRB N°21/2018 et le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Les missions du comité comprennent notamment :

- valider la Charte d'Audit élaborée par le Responsable de l'Audit Interne;
 - s'assurer de l'existence des manuels de procédures actualisés pour les Services et de leur mise à disposition de tous les utilisateurs;
 - valider le programme annuel d'audit de la Société. A cet effet il analyse la cartographie des risques et indique les zones à couvrir prioritairement;
 - donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne;
 - s'assurer de la couverture complète des activités de la Société par le système de contrôle interne et l'audit interne.
 - s'assurer que l'entité responsable de l'audit interne est dotée des ressources techniques et humaines suffisantes;
 - s'assurer de l'indépendance et de l'efficacité du Responsable de l'Audit Interne au moins une fois par an conformément à la réglementation en vigueur;
 - assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, faire toute proposition en vue de leur amélioration et s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de
- dysfonctionnement dans le processus; le cas échéant, il formule des recommandations pour en garantir l'intégrité;
 - analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil d'Administration, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés;
 - conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et émettre une recommandation au Conseil d'Administration, élaborée conformément aux dispositions du Chapitre II de la Circulaire n° 16/2018 du 17/08/2018, sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération;
 - s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes conformément à la réglementation en vigueur;
 - examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes conformément à la réglementation en vigueur;
 - assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de gestion des risques et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
 - examiner les rapports établis en matière de contrôle interne par les Commissaires au Comptes, l'Auditeur Externe et l'Autorité de Supervision.

- analyser l'état des préconisations de l'Audit Interne, des Commissaires aux Comptes, des Auditeurs externes et de l'Autorité de supervision (BRB) non mises en œuvre;
- examiner toutes les transactions entre les personnes apparentées qui peuvent survenir au sein de la Société;
- proposer au Conseil d'Administration la nomination et le remplacement du Responsable de l'audit interne.

Le Comité de gestion des risques

Le Comité se compose de deux administrateurs non-exécutifs qui disposent de connaissances, de compétences et d'une expertise en gestion des risques. Les membres du Comité sont des administrateurs indépendants de la banque au sens de la Circulaire n°21/2018 du 17/08/2018.

Le Comité de gestion des risques conseille le Conseil d'Administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature, tant actuels que futurs, et l'assiste lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie, conformément à la circulaire BRB n°21/2018.

Les missions du comité comprennent notamment :

- préparer les débats du Conseil d'Administration sur les documents relatifs à l'appétence pour le risque actuel et futur;
- veiller à la mise en œuvre et à la mise à jour des stratégies de gestion de la liquidité et de l'adéquation des fonds propres, ainsi que les stratégies relatives à tous les risques auxquels la société est exposée, comme les risques opérationnels, de crédit, de marché

et de réputation, afin de s'assurer de leur cohérence avec l'appétence pour le risque telle qu'elle est établie;

- examiner et évaluer l'intégrité des systèmes de contrôle des risques et s'assurer que les politiques et stratégies de gestion des risques sont efficacement appliquées ;
- définir la nature, le rôle, la responsabilité, l'étendue du travail de la fonction de gestion des risques;
- discuter des stratégies en matière de risque à la fois sur une base agrégée et par type de risque et formuler des recommandations y relatives à l'intention du Conseil d'Administration;
- recevoir régulièrement des rapports et des informations de la part du Directeur de la gestion des risques et d'autres fonctions pertinentes sur le profil de risque actuel de la Société, l'état actuel de la culture du risque, le degré d'utilisation de l'appétence pour le risque autorisée, les plafonds de risque, les dépassements de ces plafonds et les plans d'atténuation;
- évaluer le profil de risque de la Société au moins une fois par an;
- surveiller la mise en œuvre du niveau de l'appétence au risque fixé par le Conseil d'Administration sur base des stratégies, des politiques et des procédures de gestion des risques;
- éclairer le Conseil d'Administration sur la procédure et la nomination du Directeur de la gestion des risques qui, entre autres, doit fournir l'assurance que la fonction de gestion des risques est indépendante de la gestion opérationnelle et est dotée de ressources adéquates;

- émettre une opinion sur la politique de provisionnement globale de la Société ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs;
- examiner les rapports établis pour se conformer à la réglementation bancaire sur les risques;
- examiner, dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de la Société. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il en informe le Conseil d'Administration et donne son avis sur le plan d'action pour y remédier;
- examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération sont compatibles avec la situation de la Société au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Le Comité crédit

Le Comité se compose de trois membres qui disposent de connaissances, de compétences et d'une expertise en matière de crédit. Au moins 2/3 des membres du Comité sont des administrateurs indépendants de la banque au sens de la Circulaire n°21/2018 du 17/08/2018.

Le Comité crédit assiste le Conseil d'Administration dans la gestion et le suivi du risque crédit conformément à la circulaire BRB

Les missions du Comité crédit comprennent notamment :

- procéder à un examen annuel des stratégies, politiques, procédures et systèmes permettant de gérer et suivre les crédits et communiquer ses conclusions au Conseil d'Administration;
- examiner et prendre une décision sur les demandes de crédit dont l'ensemble des concours dépassent un milliard de BIF;
- examiner et prendre une décision sur les demandes de crédit des personnes apparentées à l'IBB et des personnes politiquement exposées;
- effectuer des examens de prêts a posteriori, indépendamment de toute personne ou Comité responsable de l'approbation;
- s'assurer de l'existence des procédures et des ressources efficaces pour identifier et gérer les problèmes de crédits irréguliers, minimiser les pertes liées aux crédits octroyés et maximiser les recouvrements;
- proposer au Conseil d'Administration des orientations en matière d'identification, de déclassement des créances risquées, dans l'optique de respecter les dispositions réglementaires;
- examiner la qualité du portefeuille crédit et s'assurer que la classification et le provisionnement des créances sont faits conformément à la circulaire y relative;
- proposer au Conseil d'Administration des politiques de classement et de provisionnement.

Le Comité ALM

Le Comité se compose de 3 membres qui disposent d'une expertise avérée en finance. Au moins 2/3 des membres du Comité sont des administrateurs indépendants de la banque au sens de la Circulaire n°21/2018 du 17/08/2018.

Le Comité ALM conseille le Conseil d'Administration sur la gestion de l'équilibre global du bilan et des postes hors bilan de la Société c'est-à-dire la structure des emplois et des ressources, pour optimiser l'effet de cette structure sur la rentabilité et la marge financière, et sur leur sensibilité aux variations du marché et l'assiste lorsque le Conseil d'Administration contrôle la mise en œuvre de la politique ALM.

Les missions du Comité ALM comprennent notamment :

- veiller à l'équilibre de la structure du bilan;
- suivre les paramètres de charges et produits des grandes rubriques du bilan (volumes et taux moyens) influant sur la rentabilité;
- s'assurer de la gestion des risques de taux, de liquidité et de change;
- proposer les limites globales de risques et ratios internes pour les différentes grandes rubriques du bilan;
- procéder à un examen régulier du respect des limites et ratios prudentiels et internes ;
- examiner régulièrement la politique de gestion actif passif;
- contribuer à la définition des objectifs généraux de gestion, notamment:

- la rentabilité et le niveau des fonds propres;
- la croissance du bilan ou des parts de marché.

La Direction Générale et le Comité de Direction

La gestion quotidienne de la banque est confiée à l'Administrateur Directeur Général et au Directeur Général Adjoint. La Direction Générale définit et soumet au Conseil d'Administration, pour approbation, les stratégies, les politiques, les procédures et les limites de gestion des risques. Ces stratégies reflètent le degré d'acceptation du risque par la banque.

Les membres de la Direction Générale assurent une surveillance adéquate des départements de la banque et veillent à ce que les activités de la banque soient conformes à la stratégie établie, à l'appétence pour le risque et aux politiques approuvées par le Conseil d'Administration.

La Direction Générale communique au Conseil d'Administration les informations dont il a besoin. Elle tient, de façon régulière, le Conseil d'Administration informé des sujets importants. Le Comité de Direction assiste la Direction Générale dans la gestion de la banque dans le respect des valeurs, des stratégies, des politiques, des plans et des budgets arrêtés par le Conseil d'Administration. Dans l'exercice de ce rôle, le Comité de Direction est responsable du respect de toute législation et réglementation en vigueur, et en particulier du respect du cadre juridique et réglementaire qui s'applique à la banque.

Dans la composition actuelle du Comité de Direction, seul l'Administrateur Directeur Général est membre du Conseil d'Administration. Il préside, organise et dirige

le comité de direction. Il soumet au conseil d'administration les propositions relatives à la composition et aux pouvoirs du Comité de Direction. Il assume vis-à-vis du Conseil d'Administration la responsabilité de l'exercice par le Comité de Direction de ses pouvoirs.

Le Comité de Direction se compose:

- de l'Administrateur Directeur Général,
- du Directeur Général Adjoint,
- des Directeurs,
- et du Directeur-Adjoint Informatique.

L'Auditeur principal assiste au Comité de Direction en tant qu'invité.

Les réunions du Comité de Direction sont hebdomadaires.

La Direction Générale a mis en place des comités opérationnels pour appuyer ses décisions et permettre des délibérations détaillées sur des domaines spécifiques :

- le Comité crédit (COCRE), est en charge de valider la stratégie commerciale et la prise de risques à l'égard des clients.
- le Comité financier (COFI) définit la stratégie financière de la banque et assure le pilotage des ressources rares (capital, liquidité, bilan, capacité fiscale) dans le cadre de l'appétit pour le risque de la banque. Il valide le dispositif de gestion et d'encadrement des risques structurels de la banque et revoit les évolutions de ces risques (limites, consommation). Il évalue périodiquement la consommation des ressources rares. Il examine les documents financiers et le budget. Enfin, il traite des sujets sur la fiscalité de la banque.

- le Comité de Contrôle Interne, Risques et Conformité (CIRICO):

- est responsable de l'architecture d'ensemble du dispositif de contrôle interne de la banque, de sa cohérence et de son efficacité;
- traite des grandes orientations de la banque en matière de risques. Il prend les principales décisions portant sur l'encadrement des différents risques;
- traite des grandes orientations et principes de la banque en matière de conformité. Le Responsable de la conformité y présente les faits marquants de la période, informe sur la situation du dispositif, les principales évolutions réglementaires ainsi que l'état d'avancement des projets.

- le Comité Informatique et Organisation (CIO) définit l'architecture de l'entreprise sur les plans des données et référentiels, des processus opérationnels et des systèmes d'information, et s'assure de la cohérence des projets de la banque avec l'architecture définie.

- le Comité de Pilotage des projets (CPP), est en charge du pilotage des projets de développement de la banque.

- le Comité Recouvrement (CRE), est en charge de la gestion du portefeuille crédit non performant de la banque.

Chaque Comité est présidé par la Direction Générale.



DANS LES VILLES
DE **BUJUMBURA**,
GITEGA ET NGOZI,
DES DAB SITUÉS À
DES COINS
STRATÉGIQUES

AU COEUR DU CAPITAL HUMAIN

Un personnel talentueux et rigoureux

Le Département Capital Humain est responsable de la gestion du capital humain pour toute la Banque et veille à maintenir un degré de satisfaction élevé chez les employés.

Il est chargé d'attirer, de développer, de motiver, de retenir et de mettre en œuvre des services professionnels, efficaces et efficients en matière de capital humain dans les diverses unités organisationnelles de la Banque.

Il appuie les initiatives clés de la Banque en recrutant et en formant des professionnels talentueux, en renforçant les capacités en matière de performance, en définissant les normes de gestion des talents et en contribuant au recrutement d'employés de haut niveau. Cela permet d'assurer le renforcement des capacités organisationnelles nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique de la Banque.

En tant que membre essentiel de l'équipe de la direction, le Directeur Capital Humain joue un rôle de généraliste polyvalent pour élaborer et diriger la fonction de capital humain à l'échelle de la Banque, en veillant à ce que les ressources humaines s'alignent sur les objectifs opérationnels stratégiques de la Banque.

Il veille à la réussite de la transformation de la Banque en une meilleure organisation stratégique axée sur les personnes et offrant un excellent service.

Evolution de l'emploi sur 5 ans

A l'Interbank Burundi, les recrutements se basent sur le mérite et tiennent en considération la diversité des genres. La Banque est un employeur garantissant l'égalité des chances. Par ailleurs, elle met en place un plan de succession et de mobilité interne pour une bonne gestion des talents.

Année	Collaborateurs
2015	461
2016	448
2017	436
2018	438
2019	457

A la fin de décembre 2019, la Banque compte 457 collaborateurs. Face aux évolutions continues de l'environnement financier, la Banque doit anticiper les stratégies à mettre en place afin que la structure reste compétitive et performante. Pour cela, la gestion de son capital humain s'inscrit dans une politique axée sur la conciliation des objectifs de rentabilité et de croissance de la banque avec le développement humain et social des collaborateurs.

En 2020, avec le nouveau projet IBB Mobile Plus, l'évolution de l'emploi à l'Interbank va émerger vers les nouvelles technologies numériques et de communication. Cela va transformer la façon dont le travail sera effectué, les personnes qui vont le faire et même la forme du travail à accomplir. La Banque va accélérer mettre ses efforts dans la formation et le développement des employés afin de s'assurer qu'elle possède les compétences nécessaires pour accomplir son développement.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'INTERBANK



Actions sociales

La responsabilité sociétale des entreprises met en évidence leur contribution à la communauté, et à la société en général. Pour l'Interbank Burundi, le développement solidaire est l'une des priorités. Sur une base volontaire, dans ses activités, la Banque reste attachée aux préoccupations sociales et environnementales.

En 2019, l'Interbank Burundi a apporté son soutien aux acteurs de la société avec lesquels ils partagent ses propres valeurs de solidarité, dynamisme, ténacité, compétence et performance. Ceux-ci sont impliqués dans l'amélioration de l'éducation, la protection de l'environnement, la promotion de la culture,

le développement du sport, le maintien de la solidarité, etc.

Sur ce même chapitre, l'Interbank Burundi a maintenu son intervention dans la formation des jeunes stagiaires en fin de scolarité dans l'encadrement de leurs travaux de fin d'études, et guider leurs premiers pas vers une éventuelle carrière professionnelle dans le secteur financier.

La participation de l'Interbank Burundi dans de telles activités permet d'assurer le progrès d'un monde durable, et en retour, ceci offre à la Banque un positionnement stratégique dans son environnement.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2019



Etats financiers 2019

Bilan

Actifs	31-12-19 BIF 000	31-12-18 BIF 000
Caisse, Banque de la République du Burundi	99 149 532	36 562 275
Comptes ordinaires des banques et établissements financiers	33 459 674	27 753 850
Prêts et créances sur la clientèle	107 374 340	95 255 001
Placements financiers	211 021 521	183 402 574
Actifs d'impôt	749 154	912 010
Autres actifs	3 397 058	2 796 072
Immeubles de placement	4 507 481	6 865 603
Immobilisations corporelles	27 486 206	26 414 158
Immobilisations incorporelles	1 310 828	28 421
Total Actifs	488 455 792	379 989 963

Passifs		
Dettes		
Dettes avec les banques et assimilées	8 555 650	8 546 022
Dettes envers la clientèle	410 364 506	310 557 434
Passifs d'impôts	489 803	377 654
Autres passifs	2 196 484	1 720 422
Provisions	3 357 759	1 149 061
Total Dettes	424 964 202	322 350 594
Capitaux Propres		
Capital	20 484 800	20 484 800
Réserves	19 087 627	18 007 657
Gains ou pertes latents ou différé	8 693 766	8 693 766
Résultat de l'exercice	15 225 396	10 453 146
Total Capital Et Réserves	63 491 590	57 639 369
Total Passifs	488 455 792	379 989 963

Compte de résultat

	31-12-19 BIF 000	31-12-18 BIF 000
Intérêts et produits assimilés	35 451 550	29 849 038
Intérêts et charges assimilés	-6 987 352	-6 248 247
Intérêts Nets	28 464 198	23 600 791
Commissions reçues	4 826 053	5 160 314
Commissions servies	-1 020 799	-1 429 490
Produits des autres activités	828 976	618 910
Produits Nets Bancaires	33 098 428	27 950 525
Reprise provisions	2 121 867	2 137 131
Charges générales d'exploitation	-16 347 431	-12 726 838
Résultat Brut d'Exploitation	18 872 863	17 360 818
Coût du risque	-3 157 664	-6 530 018
Résultat d'Exploitation	15 715 200	10 830 800
Gain (perte) sur cession d'actifs	-	-
Résultat avant Impôt	15 715 200	10 830 800
Impôt sur le bénéfice	-489 803	-377 654
Résultat Net	15 225 396	10 453 146

Rapport financier 2019

Bilan

Les principales évolutions de la situation patrimoniale de la Banque au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

En millions de BIF	31-12-18	31-12-19	Variation En Montant	Variation En%
Total du Bilan	379 990	488 456	+108 466	28,5
Dettes envers la clientèle	310 557	410 365	+99 807	32,1
Ressources de trésorerie	8 546	8 556	10	0,1
Prêts et créances à la clientèle	95 255	107 374	+12 119	12,7
Placements financiers	183 403	211 022	+27 619	15,1
Immobilisations	33 308	33 305	-3	0
Capital, résultats et réserves	57 639	63 492	+5 852	10,1

Les faits marquants :

- Les ressources de la clientèle continuent de progresser de façon significative, s'établissant à 410 365 MF, contre 310 557 MF à fin décembre 2018, soit une croissance de 32,1%.
- Les placements financiers restent importants et augmentent de 15,1%, à 211 022 MF.
- Pour la deuxième année consécutive, les crédits nets à la clientèle apparaissent en hausse, augmentant de 12,7% (+12 119 MF) après la poussée de 22,8% enregistrée une année plus tôt.
- Le total du bilan croît dès lors de 28,5%, à 488 456 MF.
- Le rendement des actifs s'est beaucoup amélioré, à 3,1% contre 2,7% fin 2018 de même que la rentabilité des fonds propres passant de 22,1% à 31,5% d'une année à l'autre.

Dettes envers la clientèle

En millions de BIF	31-12-18	31-12-19	Variation En Montant	Variation En %
Total	310 557	410 365	99 807	32,1
Comptes à vue	253 679	286 474	32 795	12,9
Autres comptes à vue clientèle	6 377	5 129	-1 249	-19,6
Comptes d'épargne	3 364	3 029	-335	-10
Dépôts et comptes à terme	40 621	108 713	68 093	167,6
Dépôts de garantie clientèle	3 058	4 022	964	31,5
Autres sommes dues clientèle	3 459	2 998	-461	-13,3

Le résumé:

- Les avoirs de la clientèle ont substantiellement augmenté (+99 807 MF ou +31,1%), dénotant plutôt un sous-emploi des ressources, que ce soit en crédits à l'économie ou en dividendes transférables et besoins d'importations en latence en raison de la pénurie des devises.
- Rapportés aux prévisions budgétaires 2019 (315 666 MF), les ressources clientèle ont connu un taux de réalisation de 130,0%, à 410 365 MF.
- La hausse des encours de dépôts a principalement concerné les comptes à vue (+32 795 MF ou +12,9 %) et les dépôts et comptes à terme, en rebond de 167,6 % (+68 393 MF).

Prêts et créances sur la clientèle

En millions de BIF	31-12-18	31-12-19	Variation En Montant	Variation En %
Total	95 255	107 374	12 119	12,7
Comptes à vue et comptes débiteurs	1 142	830	-312	-27,3
Crédits de trésorerie	47 852	53 788	5 936	12,4
Crédits à l'équipement	21 997	29 292	7 295	33,2
Crédits à la consommation	484	478	-6	-1,3
Crédits immobiliers	18 288	14 050	-4 237	-23,2
Valeurs à recevoir/clients	5 102	8 219	3 118	61,1
Créances dépréciées	25 365	10 932	-14 433	-56,9
Dépréciation créances	-24 974	-10 216	14 759	-59,1

En bref:

- La vitalité de l'activité de financement, perçue depuis l'exercice 2018 (+22,8%), après six années consécutives de morosité, s'est confirmée en 2019 avec des encours nets de crédits en progression de 12,7% (+12 119 MF).
- Si cette reprise peut confirmer le redressement progressif de l'économie, elle est aussi inhérente à la réorganisation commerciale opérée en 2019 et au travail de terrain accompli par les commerciaux au sein de l'ensemble de notre Réseau.
- Les encours des crédits de trésorerie et à l'équipement ont gagné respectivement 12,4% (+5 936 MF) et 33,2% (+ 7 295 MF). Ces crédits ont essentiellement financé les secteurs du commerce de distribution.
- Après l'effort d'assainissement du portefeuille consacré à ces cinq dernières années, les créances dépréciées apparaissent en net repli ne s'établissant plus qu'à 10 932 MF (-59,9%), contre 25 365 MF en 2018 et 34 025 MF en 2017.

Compte de résultat

Au terme de l'exercice 2019, les indicateurs de rentabilité de la Banque sont au vert :

En millions de BIF	31-12-18	31-12-19	Variation En Montant	Variation En %
+ Intérêts & produits assimilés	29 849	35 452	5 603	18,8
-Intérêts & charges assimilés	6 248	6 987	739	11,8
Intérêts nets	23 601	28 464	4 863	20,6
+ Commissions et revenus divers:	4 350	4 634	284	6,5
+ Commissions reçues	5 160	4 826	-334	-6,5
-Commissions servies	1 429	1 021	-409	-28,6
+ Produits des autres activités	619	829	210	33,9
Produit net bancaire	27 951	33 098	5 148	18,4
+ Reprises de provisions	2 137	2 122	-15	-0,7
- Charges générales d'exploitation	12 727	16 347	3 621	28,4
*Charges de personnel	5 769	6 843	1 073	18,6
*Charges liées aux locaux	635	630	-4	-0,7
*Honoraires et prestations externes	1 053	1 074	21	1,9
*Autres charges d'exploitation	2 072	4 367	2 295	110,6
*Dotations aux amortissements	1 825	1 649	-176	-9,6
*Impôts et taxes	1 368	1 769	401	29,3
= Résultat Bruts d'exploitation	17 361	18 873	1 512	8,7
-Coût du risque	6 530	3 158	-3 372	-51,6
= Résultat d'exploitation	10 831	15 715	4 884	45,1
+/-Gain/perte sur cession d'actifs	0	0	0	0
= Résultat avant Impôts	10 831	15 715	4 884	45,1
-Impôts	378	490	112	29,7
= Résultat Net	10 453	15 225	4 772	45,6

Le commentaire:

- Le produit net bancaire progresse de 18,4% (+5 148 MF).
- Le résultat brut d'exploitation est en hausse de 8,7% (+1 512 MF).
- Le résultat net s'améliore de 45,6% (+4 772 MF), à 15 225 MF.

Les objectifs budgétaires 2019 de ces trois indicateurs ont été respectivement dépassés de 22,1%, 12,7% et 18,3%.

Le Produit Net Bancaire (PNB)

Le produit net bancaire enregistre une hausse significative de 18,4 %, en s'inscrivant à 33 098 MF (+5 148 MF).

Cette performance est expliquée par une très bonne marge d'intérêts et, dans une moindre mesure, par une légère reprise au niveau des commissions sur les opérations et revenus divers, qui apparaissent en hausse de 6,5% (+284 MF).

Le produit net bancaire est ainsi réparti :

- La part de la marge d'intérêts dans le PNB est de 86,0 %, contre 84,4 % à fin décembre 2018 ; l'évolution à la hausse de cette marge est principalement liée à la croissance des intérêts sur Titres du Trésor (+3 624 MF), qui passent de 15 564 MF en 2018 à 19 188 MF une année plus tard, et, dans une moindre mesure, à l'accroissement des revenus d'intérêts sur crédits (+13,7% ou +1 796 MF).
- Les commissions sur opérations et autres revenus ne représentent que 14,0% du PNB ; ces produits se maintiennent quasiment à leur niveau de 2018, à 4 634 MF contre 4 350 MF une année plus tôt, en hausse légère de 6,5 % : ce niveau est, à l'instar de ces dernières années, expliqué par une faible activité sur les opérations avec l'étranger.
- Les frais de personnel : à 6 843 MF, ils représentent 41,9 % des frais généraux, absorbent 20,7 % du PNB et sont en augmentation de 18,6 % ; cette évolution est principalement imputable :
 - Aux indemnités de départ à la retraite.
 - Aux charges de retraites dues à l'augmentation de la participation de la Banque au Fonds de Pension Complémentaire (+402 MF).
 - Aux provisions pour engagements de retraites et congés non pris (+427 MF).
- Les autres charges d'exploitation : ce poste de dépenses accuse un accroissement de 110,6 % (+2 295 MF), à 4.367 MF. Cette évolution est due à des charges exceptionnelles qui ont touché l'année 2019 :
 - charges liées à des départs à la retraite;
 - prise en charge de la cession d'un actif immobilier;
 - provision pour la contribution spéciale pour le financement de projets de développement (exigence réglementaire BRB);
 - constitution d'une provision pour risques juridiques;
 - et réduction de valeurs sur actifs.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 49,4 % à fin décembre 2019 contre 45,5 % une année plus tôt, détérioration attribuable, notamment, à ces charges inattendues.

Les Charges Générales d'Exploitation

Les charges générales d'exploitation enregistrent une poussée de 28,4 % par rapport à 2018. Les principaux postes de frais de gestion qui participent à cette augmentation sont :

Les Provisions pour risques de crédit

L'assainissement du portefeuille s'est poursuivi par le provisionnement intégral des crédits compromis et des encours sans mouvements significatifs ; les provisions au titre de l'exercice 2019 s'établissent à 3 158 MF, contre des prévisions budgétaires de 3 500 MF. Ce montant comprend également une provision générale sur le portefeuille crédits (440 MF) et une perte de 300 MF sur une créance en recouvrement.

Les reprises de provisions de l'exercice sont quasiment au même niveau des performances de l'exercice précédent, ne s'élevant qu'à 2 122 MF au 31 décembre 2019, contre 2 137 MF une année auparavant.

Le Résultat Net

Après une provision d'impôt de 490 MF, le résultat net s'établit à 15 225 MF, en hausse de 45,6% par rapport à l'exercice 2018. Comparé au budget 2019 (12 865 MF), il est en dépassement de 18,3%.

**Western
Union** WU



**AVEC WESTERN UNION,
PARTOUT DANS LE MONDE,
ENVOYEZ DE L'ARGENT À VOS PROCHES.**

Rapport sur la conformité avec les instructions de la BRB

Circulaire n°1 - La directive contenue dans la circulaire n° 01/2018 est relative au capital minimum obligatoire des Etablissements de crédit édictée en vertu de la loi n°1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires.

Au 31/12/2019, Interbank Burundi a un capital social libéré de BIF 20.484.800.000 contre BIF 10.000.000.000 BIF qui est une exigence de la Banque Centrale.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°2 - La directive contenue dans la circulaire n°02/2018 est relative au mode de calcul des fonds propres et à leur déclaration mensuelle.

Interbank Burundi respecte la directive et au 31/12/2019 ses fonds propres s'élèvent à BIF 50.979.369.000 BIF.

Circulaire n°3 - La directive contenue dans la circulaire n° 3/2018 est relative au Ratio de solvabilité qui prévoit le respect du ratio de solvabilité de base du noyau dur de 11% (norme 1) qui est le rapport entre les fonds propres de base du noyau dur et le total des actifs pondérés et du ratio de solvabilité de base de 12,5% (norme 2) qui est le rapport entre les fonds propres de base et le total des actifs pondérés ainsi que le ratio de solvabilité globale de 14,5% (norme 3)

Selon cette même circulaire, en plus des ratios de solvabilité de base et globale, les

établissements de crédit doivent respecter un ratio de levier minimum de 5%, déterminé par le rapport entre les fonds propres de base nets et le total actif et hors bilan.

Au 31/12 /2019 le ratio de solvabilité d'Interbank Burundi était de 22 %, soit un excédent de 7,5% conformément aux dispositions de la présente circulaire.

Au 31/12/2019, le ratio de levier de l'Interbank Burundi était de 9,2 %, soit un excédent de 4,2%.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°4 - La directive contenue dans la circulaire n°04/2018 est relative au ratio de liquidité à court terme.

Les banques sont tenues de respecter en permanence un ratio de liquidité à court terme au moins égal à 100% entre d'une part, l'encours d'actifs liquides de haute qualité (ALHQ) qu'elles détiennent et d'une part, le total des sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.

Au 31/12/2019, le ratio de liquidité à court terme en BIF était de 180% soit un excédent de 80% pendant qu'à la même date le ratio de liquidité en devises était de 57,72% soit un déficit de 42,28%

Cette directive est partiellement respectée.

Circulaire n°5 - La directive contenue dans la circulaire n°05/2018 est relative au rapport entre les ressources stables et les emplois immobilisés. Les banques et les établissements financiers sont tenus de respecter un rapport au moins égal à 60% entre les ressources stables et les emplois immobilisés.

Au 31/12/2019, le rapport entre les ressources stables et les emplois immobilisés d'Interbank Burundi était de 111,21% (excédent de 51,21%).

Cette directive est respectée.

Circulaire n°6 - La directive contenue dans la circulaire n°06/2018 est relative à la division des risques.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence:

- La limite de 25% du rapport entre le montant de l'ensemble des risques encourus sur le personnel de l'établissement de crédit et les fonds propres de base;
- La limite de 25% du rapport entre le montant de l'ensemble des risques de crédit encourus par l'établissement de crédit sur une contrepartie individuelle et les fonds propres de base;
- La limite de 25% du rapport entre le montant total des risques encourus par l'établissement de crédit sur une contrepartie individuelle et les fonds propres de base;
- La limite de 5% du rapport entre le montant de l'ensemble des risques de crédit encouru par l'établissement de crédit sur une personne apparentée et les fonds propres de base;

- La limite de 800% du rapport entre le montant total des grands risques tels que définis à l'article 2 de la présente circulaire et les fonds propres de base et le montant total des grands risques.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°7 - La directive contenue dans la circulaire n°7/2018 est relative au contrôle interne.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°9 - La directive contenue dans la circulaire n°09/2018 est relative à la prise et à la détention de participations.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°10 - La directive contenue dans la circulaire n°10/2018 est relative aux conditions d'implantation des agences et guichets.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°11 - La directive contenue dans la circulaire n°11/2018 est relative aux activités non bancaires.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°12 - La directive contenue dans la circulaire n°12/2018 est relative à la classification des risques et à la constitution des provisions.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°13 - La directive contenue dans la circulaire n°13/1999 est relative à la classification du portefeuille.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°14 - Relative à la consolidation

des comptes des banques et établissements financiers

Cette directive ne concerne pas l'Interbank Burundi.

Circulaire n°15 - Relative à l'agrément des dirigeants et des administrateurs des banques et établissements financiers

Cette directive est respectée.

Circulaire n°16 - Relative à l'agrément des commissaires aux comptes des banques et établissements financiers.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°17 - Relative à l'interdiction au crédit et au change des clients défaillants auprès du secteur financier.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°18 - Relative à la position de change des banques.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°19/2018 - Relative à la matrice des sanctions.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°20/2018 - Relative à l'agrément des banques et établissements financiers.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°21/2018 - Relative à la

gouvernance d'entreprise dans les établissements de crédit.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°22/2013 - Relative à la transparence sur les conditions appliquées par les banques et établissements financiers à leurs opérations avec la clientèle.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°23/2018 - Relative à la gestion des risques dans les établissements de crédit.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°24/2019 - Relative à la grille de tarification des services rendus par la Banque Centrale dans le domaine de la supervision des établissements de crédit et des bureaux de représentation.

Cette directive est respectée.

Règlement n°001/2019 - Relatif à la protection des consommateurs des produits et services financiers

Ce règlement est respecté.

Rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée Générale des Actionnaires de l'IBB pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Introduction

Monsieur le Vice-président du Conseil d'Administration de l'IBB,
Monsieur l'Administrateur Directeur Général de l'IBB,
Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'IBB,
Auguste assemblée ici présente,
Bonjour.

Conformément à l'article 78 de la loi n°1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires au Burundi, nous avons l'honneur de présenter à l'Assemblée Générale des Actionnaires de l'Interbank Burundi (IBB) le rapport sur sa situation financière pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Ce rapport exprime notamment notre opinion sur les méthodes et les modalités d'établissement du bilan, du compte de résultat et des soldes caractéristiques de gestion; le rapport fait ressortir les éléments marquants constatés ainsi que la certification des états financiers.

Nous avons audité les états financiers figurant en pages 11 à 57, qui ont été préparés sur base de principes comptables décrits à la page 17. Nous avons obtenu toutes les informations et explications que nous avons jugées nécessaires pour notre audit.

Responsabilités respectives du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes

Comme mentionné à la page 7 de notre rapport, la direction de l'IBB, sous la supervision du Conseil d'Administration, est responsable de la préparation des états financiers qui donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'IBB et des résultats de ses activités. Il est de la responsabilité du Commissaire aux comptes d'exprimer, à partir de son audit, une opinion indépendante sur ces états financiers et de la communiquer aux actionnaires de la Banque.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en se basant sur les Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes

exigent que nous planifions et entreprenions notre audit afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'erreurs significatives. Un audit comprend un examen, au moyen de tests, des justificatifs relatifs aux montants et aux informations contenues dans les états financiers. Il comprend également une appréciation quant aux principes comptables et aux estimations significatives effectuées par le Conseil d'Administration, ainsi que l'évaluation de la régularité globale de la présentation des états financiers.

Nous sommes indépendants de l'organisation conformément au code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des Normes Internationales de Déontologie Comptable (IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Burundi et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de l'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers dont le total du bilan est de BIF (000) 488.455.792 avec un résultat positif (bénéfice net) de BIF (000) 15.225.396 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Interbank Burundi « IBB » au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière pour la période close à cette date, conformément au plan comptable édicté par la Banque de la République du Burundi (BRB) et à la loi n° 1/017 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires au Burundi.

Bujumbura, le 19 /03 /2020

Le commissaire aux comptes de l'IBB

GN& Associates SPRL

Résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 mars 2020

A l'issue des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire, les résolutions ci-après ont été prises :

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuve ces rapports.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le bilan et le compte des pertes et profits de la Banque pour l'exercice social arrêté au 31 décembre 2019.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la répartition du résultat tel qu'elle lui est proposée :

Réserves destinées à l'investissement
4.567.754.010

Dividendes
4.664.470.588

Tantièmes aux Administrateurs
643.297.892

Report à nouveau
5.350.324.211

Total
15.225.846.701

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus au Commissaire aux comptes pour son rapport de l'exercice 2019.

Sixième résolution :

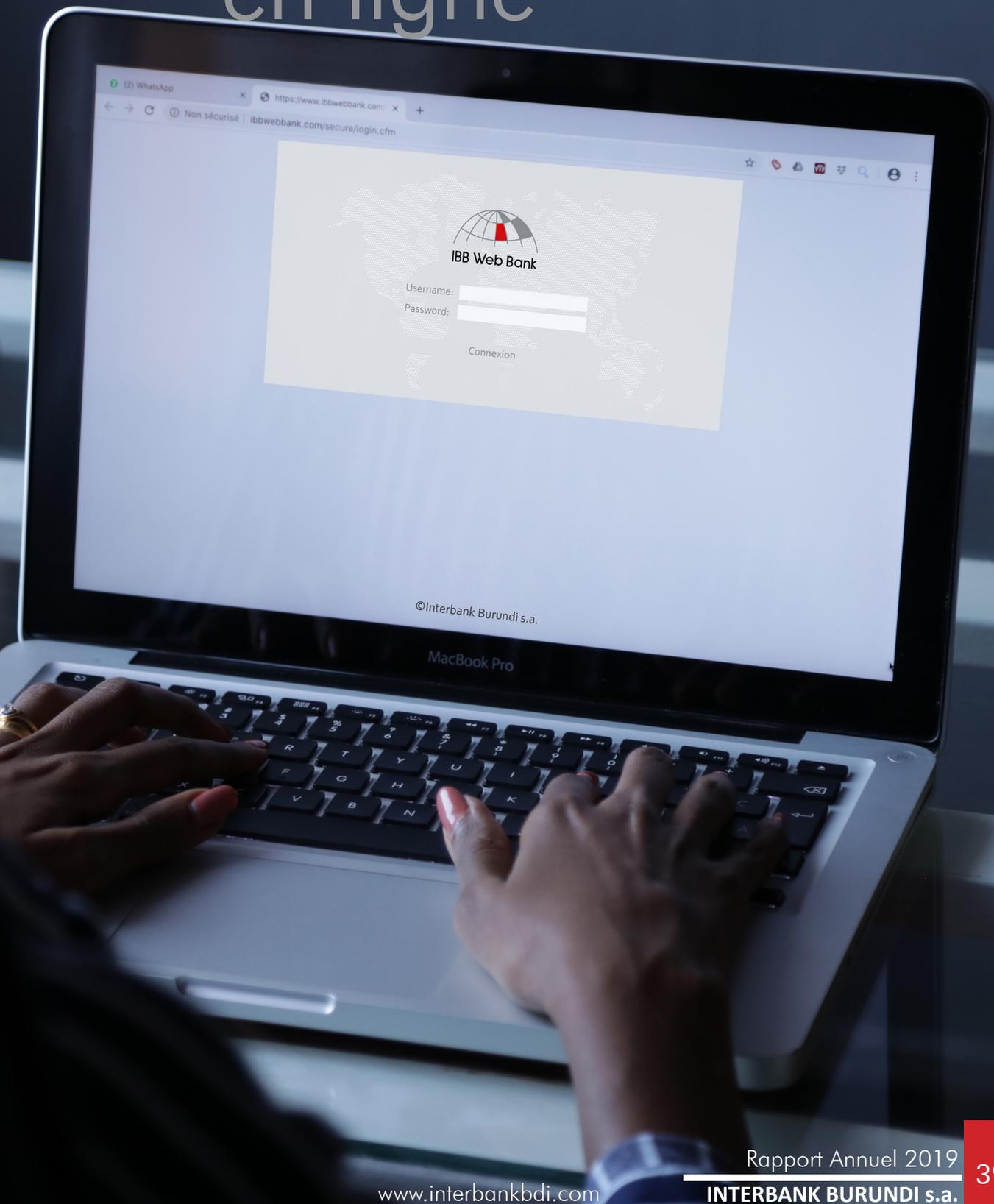
En application de l'article 53 des statuts de la Banque, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du commissaire aux comptes GN & ASSOCIATES s.p.r.l. pour une durée de deux ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Septième résolution :

En application de l'article 53 des statuts de la Banque, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Eric JONCKHEERE au poste d'Administrateur Directeur Général pour une durée de quatre ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2024 statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Ce mandat ne prend effet qu'à dater de son agrément par la Banque de la République du Burundi.

Facile de **gérer** ses comptes en ligne



RÉSEAU INTERBANK, UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE

La réussite d'aujourd'hui, l'exigence de demain

Avec un des réseaux de distribution les plus denses du pays, constitué par 40 sites d'exploitation, dont 21 à Bujumbura, et 19 à l'intérieur du pays, 10 DAB et 100 TPE, l'Interbank contribue largement dans l'offre de services propres à une banque de détail. Fière aussi d'être appréciée par sa clientèle qui lui reste fidèle à travers tout le réseau

d'agences malgré un contexte de pénurie de devises pour les clients importateurs.

La banque s'est construite une notoriété sur plus d'un quart de siècle sur base de son réseau de distribution couvrant pratiquement tous les grands centres commerciaux du Burundi.

Trois faits marquants pour l'année 2019 :

1. L'appui donné par la Direction du Réseau, en tant que support, à l'équipe commerciale, et parfois l'initiative d'une démarche de conquête de nouveaux clients et de stimulation pour la consommation des crédits.

2. Un rajeunissement et une amélioration du niveau de formation de son staff, matérialisé d'une part par le recrutement sur concours d'une dizaine de cadres destinés au Réseau, d'autre part, par le renforcement

des capacités individuelles et collectives sur base du savoir-faire des nouveaux et de l'expérience des anciens.

3. L'introduction du reporting mensuel des activités des agences comme mode d'appréciation des performances à la fois des agences et des hommes placés à la tête de celles-ci, sur base du degré de réalisation des objectifs fixés à chaque entité en début d'exercice.

Cela a permis de découvrir non seulement les potentialités des différentes entités, mais également les capacités du staff à intégrer ce nouveau mode de pilotage des agences qui sera évidemment poursuivi en 2020, car, plus qu'une récompense, la réussite d'aujourd'hui est une nouvelle exigence pour demain.

Le réseau des agences de l'IBB constitue le socle de sa solidité, de son développement et de son engagement dans la poursuite de sa politique de proximité auprès de sa clientèle.

Cartographie des agences



Interbank Burundi

Notre réseau de distribution - Bujumbura Mairie

Agence/Guichet	Adresse & Contact
Siège	15, Avenue de l'industrie Tél: (257) 22 26 96 29
Place de l'Indépendance	Avenue du commerce Tél: (257) 22 26 96 35
Quartier Asiatique	Avenue Ntahangwa Tél: (257) 22 26 96 36
Port de Bujumbura	Avenue de la Tanzanie Tél: (257) 22 26 96 42
Buyenzi	20ème avenue, Buyenzi Tél: (257) 22 26 96 39
Jabe	Avenue de la jeunesse Tél : (257) 22 26 96 41
Brarudi	Boulevard du 1er Novembre Tel: (257) 22 26 96 49
Boulevard de l'Uprona	Boulevard de l'Uprona Tél: (257) 22 26 96 37
Kamenge	1ère avenue, Kamenge Tél: (257) 22 26 96 45
BNUB	BNUB Headquaters, Chaussée d'Uvira
Marché central de Bujumbura	Avenue de la Croix-Rouge Tél: (257) 22 26 96 33
Brussels Airlines	Agence Brussels, Avenue de l'industrie Tél: (257) 22 26 96 47
Guichet OBR « Emmaus »	Boulevard Mwambutsa Tél: (257) 22 26 96 48
Rwandair	Avenue du peuple Murundi
Bwiza	6ème avenue, Bwiza Tél: (257) 22 26 96 40
Marché Cotebu	Avenue de l'OUA Tél: (257) 22 26 96 44
Kanyosha	Route Rumonge Tél: (257) 22 26 96 46
Mutakura	Avenue du 3 septembre Tél: (257) 22 26 96 91
Avenue de la Mission	Avenue de la mission Tél: (257) 22 26 96 38



Agence/Guichet	Adresse & Contact
Ngozi	Ngozi, Centre Tél: (257) 22 26 96 50
Kirundo	Kirundo, Centre Tél: (257) 22 26 96 51
Cankuzo	Kirundo, Centre Tél: (257) 22 40 70 98
Rugombo	Kirundo, Centre de négoce Tél: (257) 22 26 23 74
Nyanza-Lac	Nyanza-Lac, Centre Commercial Tél: (257) 22 26 96 65
Mabanda	Mabanda, Centre Commercial Tél: (257) 76 174 855
Kayogoro	Kayogoro, Centre Commercial Tél: (257) 79 961 712
Kobero	Kobero Tél: (257) 76 756 305
Mutoyi	Mutoyi, commune Bugendana Tél: (257) 76 796 504
Mabayi	Mabayi, Centre de négoce Tél: (257) 76 559 352
Karusi	Karusi, Centre commercial Tél: (257) 79 390 369
Ruyigi	Ruyigi, Centre commercial Tél: (257) 76 920 663
Masanganzira	Ngozi Tél: (257) 79 985 591
Bubanza	Bubanza, Centre commercial Tél: (257) 22 26 96 56
Kayanza	Kayanza, Centre commercial Tél: (257) 22 26 96 55
Rumonge	Rumonge, en face du marché Tél: (257) 22 26 96 53
Makamba	Makamba, en face du marché Tél: (257) 22 26 96 54
Gitega	Gitega, Centre Tél: (257) 22 40 32 66
Muyinga	Muyinga, Centre Tél: (257) 22 26 96 52



Correspondant	Adresse	SWIFT CODE
ING Belgium SA/NV	24, Avenue Marnix Laan B 1000 Bruxelles Belgique	BBRUBEBB
BMCE	Serrano, 59-28006 Madrid Espagne	BMCEESMM
Bred Banque Populaire	18, Quai De La Rapee 75012 Paris France	BREDFRPP
Kenya Commercial Bank LTD	MOI Avenue, Nairobi 00100 Nairobi Kenya	KCBLKENX
Access Bank (RWANDA) SA	Plc Head Office 3rd Floor KIC Building Kigali- Rwanda	BKORRWRW

Localisation des DAB et TPE

DAB

Interbank compte actuellement 10 distributeurs automatiques de billets (DAB) établis à des coins jugés stratégiques dans les villes de Bujumbura, Gitega et Ngozi.



TPE

Interbank Burundi met à la disposition des commerçants (hôtels, alimentations, supermarchés, boucheries, etc.) une centaine de terminaux de paiement électroniques (TPE) rattachés à leurs comptes personnels et régis par un contrat de location signé entre la banque et le commerçant.



VOTRE ARGENT

À T O U T M O M E N T





LA BANQUE DIGITALE

L'IBB Mobile Plus pour bientôt ...

Interbank Burundi planifie d'innover en introduisant une solution de banque digitale avec un triple objectif: faciliter les démarches clients, conquérir de nouveaux clients et réduire les coûts de gestion.

Aujourd'hui, le Burundi compte plus 6,5 millions d'abonnés à la téléphonie mobile (Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications – ARCT, 2019), soit un taux de pénétration d'environ 55%, alors que le taux de bancarisation est de 5%. En 2005, la Banque mondiale estimait le taux de pénétration pour la téléphonie mobile à moins de 2%. Cette évolution de l'environnement technologique a permis à la population burundaise d'utiliser beaucoup plus les services financiers formels, d'où la raison d'introduire une solution de banque digitale.

Cette solution de banque digitale s'inscrit dans le cadre de l'inclusion financière puisqu'elle vient mettre un accent particulier sur la disponibilité et la fiabilité des services bancaires à toute la population non bancarisée indépendamment de leur situation économique et sociale, leur permettant d'accéder aux mêmes opérations bancaires que la population bancarisée effectue actuellement. Elle offrira une gamme diversifiée de services bancaires parmi lesquelles l'ouverture d'un compte bancaire lié à son propre numéro de téléphone et d'effectuer des transactions financières bancaires quelle que soit sa capacité financière et cela à partir de n'importe quelle région du pays. Les services

seront accessibles via les terminaux digitaux (Téléphone portable, PC, smartphone, tablette, etc.) partout, à tout moment et à la demande.

Avec la première phase de lancement de la banque digitale, il sera proposé des opérations transactionnelles entre ces comptes mobiles et les comptes bancaires normaux telles que : les transferts entre personnes, les paiements de services et de biens, les recharges et retraits de fonds sur les comptes mobiles clients, les déversements de comptes mobiles entreprises vers les comptes mobiles clients. Dans la deuxième phase, les produits d'épargne et de crédits seront introduits. Toutes ces opérations pourront être effectuées à partir de l'application mobile, d'un accès web ou d'un service de messagerie courte, et ceci quel que soit le type de téléphone du client. La banque digitale se veut aussi plus « mobile » afin d'offrir des fonctionnalités simplifiées, riches, intuitives et centrées autour des besoins des clients.

Cette solution sera réglementée par la Banque centrale du Burundi. L'accès au compte IBBM Plus sera régi par un code pin personnel, et toutes les transactions seront validées, authentifiées et autorisées pour les rendre très sécurisées. Enfin, toutes les données résident sur le serveur, la communication entre le client et le serveur seront cryptées.

📍 Rutana: Les chutes de Karera

